

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC -
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 1^{er} septembre 2026 à 19h00 dans la salle communautaire de l'Édifce Palma-Morin sise au 175 Route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Jean-François Dion, maire;
Madame Kathy Milone, conseillère siège no.1;
Madame Jaicy Morin conseiller siège no.2;
Monsieur Pierrot Beaudoin, conseiller siège no.3;
Monsieur Luc Robillard conseiller siège no.4;
Monsieur Stéphane Rivest, conseiller siège no.5
Monsieur Eric Gauthier, conseiller siège no.6.

Est également présent la directrice générale et greffière ainsi que 6 personnes dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. Le maire constate qu'il y a quorum et annonce l'assemblée ouverte à 19h00.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1 LÉGISLATION

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2026.

2 ADMINISTRATION

- 2.1 Adoption des comptes et des chèques :331 027,13 \$
 - Factures payées :106 412,34 \$;
 - Chèques : no. 13834 à no. 13864
 - Prélèvements automatiques : no.4098 à 4124 ;
 - Factures à payer : 184 778,41 \$;
 - Payes : 39 836,38 \$;
- 2.2 Fin de probation de l'employée # 13-0023.
- 2.3 Municipalité de Blue Sea – Résolution 2026-08-219 oppositions à l'interdiction de nouveaux chemins, morcellements et l'interdiction de construction sur un terrain enclavé.
- 2.4 Bonification salariale de l'employée # 13-0022.

3 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

4 TRANSPORT

- 4.1 Prolongation de la période de probation de l'employé # 32-0057.
- 4.2 Octroi de contrat pour la fourniture et le chargement de 2 500 tonnes métriques de sable tamisé 0-10 mm pour abrasifs.
- 4.3 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Sous-volet projet particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE).

5 HYGIÈNE DU MILIEU

- 5.1 Drumco Énergie – Offre de service pour l'année 2027 d'entretien électrique pour la station de pompage.
- 5.2 Collaboration avec la Ville de Maniwaki et Éco Entreprises Québec (EEQ) pour les matières recyclables.

6 LOISIRS ET CULTURE

7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. VARIA

9 PÉRIODE DE QUESTIONS

10 LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-09-CMD117 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Luc Robillard, appuyé par la conseillère Kathy Milone et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

**2026-09-CMD118 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2026**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Eric Gauthier, appuyé par le conseiller Luc Robillard et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août, tel que rédigé.

ADOPTÉE

**2026-09-CMD119 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX AOÛT
2026**

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés se totalise 331 027,13 \$ et se détaille comme suit ;

- Factures payées :106 412,34 \$;
- Chèques : no. 13834 à no. 13864
- Prélèvements automatiques : no.4098 à 4124 ;
- Factures à payer : 184 778,41 \$;
- Payes : 39 836,38 \$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Luc Robillard et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'adopter les comptes et les chèques tels que présentés ci-haut;
- et d'autoriser l'émission des chèques relatifs aux montants énumérés.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Maude Tourangeau, directrice générale et greffière-trésorière certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Maude Tourangeau
Directrice générale et greffière-trésorière

**2026-09-CMD120 FIN DE PROBATION POUR L'EMPLOYÉE # 13-
0023**

ATTENDU QUE l'employée # 13-0023 a été embauchée à titre de technicienne administrative et trésorière adjointe en date du 16 février 2026;

ATTENDU QUE cette embauche était assujettie à une période de probation;

ATTENDU QUE la direction confirme que l'employée a satisfait aux exigences de son poste;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Eric Gauthier, appuyé par la conseillère Jaicy Morin et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- de confirmer la réussite de la période de probation de l'employée # 13-0023.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

**2026-09-CMD121 MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA – RÉSOLUTION
2026-08-219 OPPOSITIONS À L'INTERDICTION
DE NOUVEAUX CHEMINS, MORCELLEMENTS ET
L'INTERDICTION DE CONSTRUCTION SUR UN
TERRAIN ENCLAVÉ**

CONSIDÉRANT la résolution 2026-08-219, reçue de la Municipalité de Blue Sea, concernant l'opposition à l'interdiction de nouveaux chemins, morcellements et l'interdiction de construction sur un terrain enclavé;

CONSIDÉRANT les dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC Vallée-de-la-Gatineau nuisent grandement au développement des municipalités de la MRC :

CONSIDÉRANT QUE ces dispositions limitent les possibilités de développement résidentiel, récréotouristique et économique;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Luc Robillard, appuyé par le conseiller Pierrot Beaudoin et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- d'appuyer la démarche de la Municipalité de Blue Sea afin que la MRC Vallée-de-la-Gatineau revise les dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement pour permettre un développement durable, équilibré et adapté aux réalités des municipalités du territoire.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

**2026-09-CMD122 BONIFICATION SALARIALE RÉTROACTIVE DE
L'EMPLOYÉE # 13-0022**

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajuster la rémunération de l'employée # 13-0022;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par le conseiller Eric Gauthier et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- accorde à l'employée # 13-0022 une bonification salariale de 2 % rétroactive au 1^{er} janvier 2026.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

**2026-09-CMD123 PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE
PROBATION DE L'EMPLOYÉ # 32-0057**

ATTENDU la résolution 2026-06-CMD086 confirmant la prolongation de la période de probation de l'employé # 32-0057 jusqu'au 1^{er} septembre 2026;

ATTENDU QUE l'employé ne satisfait pas entièrement, à ce jour, aux exigences du poste;

ATTENDU QU'il est jugé opportun de lui accorder un délai supplémentaire afin de poursuivre l'évaluation de son rendement et de lui permettre d'atteindre les attentes liées à ses fonctions;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pierrot Beaudoin, appuyé par le conseiller Luc Robillard et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

- de prolonger la période de probation de l'employé # 32-0057 pour une durée d'un mois, à compter du 1^{er} septembre 2026. Au terme de cette période, une nouvelle évaluation sera effectuée afin de déterminer si l'employé répond aux exigences du poste.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2026-09-CMD124

OCTROI DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE
ET LE CHARGEMENT DE 2 500 TONNES
MÉTRIQUES DE SABLE TAMISÉ 0-10 MM POUR
ABRASIFS

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et le chargement de 2 500 tonnes métrique de sable tamisé 0-10mm pour abrasifs pour la saison hivernale 2026-2027;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, une entreprise invitées a déposé une soumission dans les délais requis;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les soumissions suivantes;

SABLE TAMISÉ 0-10 MM

SOUMISSIONNAIRE	PRIX UNITAIRE NON LIVRÉ	PRIX UNITAIRE LIVRÉ	MONTANT TOTAL NON LIVRÉ	MONTANT TOTAL LIVRÉ
D. Heafey et Fils Inc.	8,15 \$	12,25 \$	23 426,16 \$ (taxes incluses)	35 211,09 \$ (taxes incluses)
Construction DJL Inc.	16,00 \$	20,50 \$	45 900,00 \$ (taxes incluses)	58 924,68 \$ (taxes incluses)

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par le conseiller Eric Gauthier, et résolu unanimement par tous les conseillers présents :

- que le contrat est octroyé à « D.Heafey et Fils Inc » pour la fourniture de sable tamisé non livré pour un montant de 23 426,16 \$ (taxes incluses).

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2026-09-CMD125

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE
(PAVL) – SOUS-VOLET PROJET PARTICULIER
D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION
ÉLECTORALE (PPA-CE)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Déléage a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Kathy Milone, appuyée par la conseillère Jaicy Morin et résolu unanimement par tous les conseillers présents que :

- le conseil de la Municipalité de Délégation approuve les dépenses d'un montant de 140 001,29 \$, relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

**2026-09-CMD126 DRUMCO ÉNERGIE – OFFRE DE SERVICES
POUR L'ENTRETIEN ÉLECTRIQUE DE LA
STATION POMPAGE POUR L'ANNÉE 2027**

ATTENDU QUE le besoin de procéder à l'entretien annuel des composantes mécaniques et électriques de la génératrice pour la station pompage;

ATTENDU la soumission # 12819 pour l'entretien du tableau 4 pour une inspection semestrielle et le tableau 5 pour l'entretien annuel;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Stéphane Rivest, appuyé par le conseiller Luc Robillard et résolu unanimement par tous les conseillers présents que :

- approuve l'offre de services pour l'entretien électrique de la station pompage pour l'année 2027, au coût de 3 091,44 \$ (excluant les taxes).

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

**2026-09-CMD127 COLLABORATION AVEC LA VILLE DE
MANIWAKI ET ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC
(EEQ) POUR LES MATIÈRES RECYCLABLES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki et la Municipalité de Délégation est en partenariat relativement à la gestion de la collecte sélective dans le cadre du système administré par Éco Entreprises Québec;

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs mois les deux municipalités sont engagées avec l'accord d'Éco Entreprises Québec dans une démarche d'appels d'offres conjointe pour la collecte des matières recyclables;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Eric Gauthier, appuyé par le conseiller Luc Robillard et résolu unanimement par tous les conseillers présents que :

- que la municipalité confirme son intérêt et la mise en place présentée par EEQ, soit la création d'un nouveau regroupement.

Le maire Jean-François Dion, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2026-09-CMD128 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Luc Robillard, appuyé par le conseiller Stéphane Rivest et résolu unanimement par tous les conseillers présents de lever la présente séance ordinaire à 19h25.

ADOPTÉE

Jean-François Dion
Maire

Maude Tourangeau
directrice générale et greffière-
trésorière